

COLORATION « Défense et Mémoire »

« Devenir porte-drapeau »



« Cet engagement en tant que porte-drapeau est pour moi une manière de rendre hommage particulièrement à nos aînés morts pour une France libre, comme à celles et ceux qui se battent pour notre drapeau tricolore. C'est s'ancrer dans un devoir mémoriel évident qui nous grandit et nous permet de rencontrer notamment des témoins de conflits passés. Par cet engagement, vous montrez votre intérêt pour les valeurs républicaines et patriotiques et vous devenez un passeur de mémoire ».

Clémence, volontaire SNU et porte-drapeau au Souvenir français

Les éléments évoqués ci-après visent à donner des éléments d'information aux encadrants des centres SNU et des pistes concrètes d'engagement aux jeunes volontaires qui souhaiteraient devenir porte-drapeau.

| | |
|---|--|
| <p>Qu'est-ce qu'un(e) porte-drapeau ?</p> | <p>➤ Les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, assurant lors des cérémonies officielles nationales et locales le service du port du drapeau tricolore de leur association. Hautement symbolique, la mission de porte-drapeau est de rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus, civils comme militaires. La présence du porte-drapeau rehausse à cet égard l'éclat et la solennité des événements liés au calendrier « Défense et Mémoire » (voir guide coloration).</p> |
| <p>Conditions et/ou qualités nécessaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Conditions : aucune condition d'âge n'est exigée pour l'exercice de cette mission (même si les porte-drapeaux ont souvent plus de 14 ans). Il faut être désigné par l'association concernée. • Disponibilité lors des cérémonies nationales et/ou locales, à l'occasion des journées nationales ou des commémorations mémorielles, dont certaines ont lieu des jours fériés (11 novembre et 8 mai par exemple) ou qui se déroulent les week-ends. • Connaître pleinement le symbole, l'histoire, la mémoire et les valeurs incarnées par le drapeau tricolore porté. • Exercer sa mission avec dignité et constance. • Maîtriser le protocole des cérémonies patriotiques (gestes, attitude, présentation et tenue soignées). |
| <p>Compétences acquises</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à respecter un protocole officiel en lien avec plusieurs interlocuteurs (responsable du protocole, commandant des troupes lors d'un détachement militaire, représentants associatifs, etc.) • Enrichir les parcours éducatifs de l'élève, notamment le parcours citoyen de l'élève. • Valoriser cet engagement notamment dans le cadre de l'oral du Diplôme national du brevet (DNB) en troisième, du Grand Oral et/ou de Parcours Sup en terminale. |
| <p>Comment devenir porte-drapeau ?</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • S'informer dans l'établissement scolaire : certains drapeaux d'associations d'anciens combattants sont déposés - dans le cadre d'une convention et de manière temporaire - dans des établissements scolaires afin de faire adopter le drapeau par des jeunes scolaires. Les drapeaux sont dès lors portés devant les monuments aux morts de la commune par des élèves, notamment lors des deux principales cérémonies, le 11 novembre et le 8 mai. Dans certains établissements, la présence de plaques et de stèles commémoratives dans ou à proximité de locaux scolaires peut être un point de départ de l'engagement. • S'informer à proximité de ton établissement scolaire ou de ton domicile : auprès de la ville, des associations locales d'anciens combattants, du service de proximité de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG). • Quelles évolutions possibles ? <ul style="list-style-type: none"> - Obtention du diplôme d'honneur et de l'insigne de porte-drapeau : le porte-drapeau peut solliciter un diplôme 6 fois, après 3, 10, 20, 30, 40 et 50 ans de service, consécutifs ou non. - Exercice d'une mission et/ou fonction dans l'organisation de ton association. |
| <p>Qui contacter ?</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) et ses services de proximité : https://www.onac-vg.fr/services • La Délégation militaire départementale : https://annuaire.service-public.fr/navigation/dmd • Le Souvenir français et ses délégations de proximité : https://le-souvenir-francais.fr/sous-les-projecteurs-21/ https://le-souvenir-francais.fr/delegations-comites-en-france/ • La Fondation de la Résistance conserve et valorise des drapeaux d'associations de résistants : https://www.fondationresistance.org/ • Associations locales d'anciens combattants et de victimes de guerre |
| <p>Des ressources pédagogiques</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) : https://www.onac-vg.fr/sites/default/files/2022-11/guide_porte-drapeaux.pdf https://www.onac-vg.fr/actualites/des-jeunes-du-snu-formes-pour-devenir-porte-drapeau • Souvenir français et la seconde vie des drapeaux associatifs : https://le-souvenir-francais.fr/la-seconde-vie-des-drapeaux-associatifs/ |

